

et ils exigent de plus en plus que le gouvernement prenne des mesures pour remédier à cette situation.

À l'instar de mon parti, je crois fermement que la société devrait adopter des mesures très fermes contre les crimes violents et ceux qui les commettent. Je suis aussi persuadé que nous devons équilibrer cette façon de procéder en mettant en oeuvre des programmes efficaces pour prévenir les crimes. Nous devons être sévères à l'égard des criminels, mais nous attaquer également avec vigueur aux causes de la criminalité.

Il est vrai que les Canadiens doivent avoir le sentiment que les tribunaux vont punir, comme il se doit, les gens qui commettent des crimes violents, peu importe la raison. Grâce à ce projet de loi, on évitera que quelqu'un puisse, comme certains le craignent, invoquer l'intoxication pour éviter d'être condamné pour un crime violent. Il faut que la peine soit proportionnelle au crime.

Malheureusement, c'est une réaction instinctive qui ne règle pas vraiment le problème. Par expérience, nous savons que le fait d'élargir le système d'incarcération, de consacrer davantage d'argent aux tribunaux et aux prisons et, enfin, d'adopter de plus en plus de lois pour punir un plus grand nombre de personnes a peu de répercussions constructives sur le sentiment global de sécurité des gens et sur la criminalité dans son ensemble.

Le ministre de la Justice a récemment signalé ce problème. Il a précisé que ce n'était pas en construisant davantage de prisons, en y enfermant des criminels et en s'assurant qu'ils n'en sortent pas qu'on pourrait résoudre les problèmes de criminalité du Canada. Dans un discours devant l'Empire Club de Toronto, il a également dit que, à son avis, il fallait aller au-delà des slogans et s'attaquer au fond de la question pour privilégier la logique aux beaux discours.

Il a ajouté: «Pour que la prévention du crime porte fruit, il faut un effort de collaboration entre les organismes d'application de la loi, les organismes sociaux, le système d'éducation, les travailleurs communautaires et les professionnels de la santé. L'objectif, c'est la prévention des actes criminels. Pour ce qui est de rendre les rues plus sûres, l'alphabétisation joue un rôle très important, comme les lois, les droits de la personne et les niveaux de vie.»

«Prévenir le crime, c'est reconnaître qu'il existe un lien entre le taux de criminalité et le taux de chômage, entre la possibilité qu'ont les enfants de regarder quantité de films ultraviolents et leurs comportements vis-à-vis les uns les autres et, enfin, entre la conduite des enfants à l'école et l'occasion qui leur est offerte de prendre un repas chaud.»

Le ministre de la Justice a tout à fait raison de lier les causes de la criminalité au niveau de l'activité criminelle qui préoccupe tellement bon nombre de personnes.

Avant d'entrer dans le détail, j'aimerais toucher un mot de ce moyen de défense. Tout le monde connaît le cas d'Henri Daviault qui a bu 40 onces de brandy et sept ou huit bières avant de violer une dame de 64 ans, partiellement paralysée, un acte totalement répréhensible que tout honnête citoyen jugerait on ne peut plus dégoûtant.

Quant à Carl Blair, il a bu 40 onces de rye, 40 onces de vodka et une grande quantité de bières, puis a battu violemment sa femme. Chose sûre, on ne saurait tolérer ce genre de conduite. Nous devons

user de tous les moyens à notre disposition pour remédier à cette situation.

Une des choses que nous pouvons faire, une des choses qui est à notre portée, c'est de faire en sorte que l'ivresse ne puisse pas servir d'excuse à un comportement violent et qu'on ne puisse pas y avoir recours pour éviter une peine, lorsqu'on a commis des actes aussi répréhensibles.

Il nous faut nous demander ce qui est à l'origine de cette activité, ce qui explique ce mépris des droits de la femme et pourquoi on commet de tels gestes. Nous savons, d'après les rapports que le Comité permanent de la justice et du solliciteur général a faits sur la prévention du crime au Canada, que le comité et les personnes représentées soutiennent que l'identification des criminels et l'imposition de peines ne suffisent pas pour réduire les risques futurs de représailles et accroître la sécurité des collectivités.

Au cours de la dernière décennie, nous avons vu les États-Unis et certains États de ce pays dépenser plus que jamais pour avoir plus de juges et plus de prisons. En fait, la construction de prisons constitue la plus importante industrie de certains États. Pourtant, tout comme ici, les citoyens disent qu'ils continuent de craindre, et de plus en plus, la perpétration de crimes dans leurs collectivités. De toute évidence, on ne peut pas considérer le fait de consacrer plus d'argent à l'imposition de peines et à l'incarcération comme la solution complète aux préoccupations que les Canadiens ont à propos de leur système judiciaire et de la sécurité dans leurs collectivités. On ne peut pas considérer cela comme la solution au problème de l'activité criminelle que nous connaissons. Même si la peine doit être proportionnelle au crime, nous devons aussi chercher à éliminer les conditions qui amènent des individus à enfreindre les lois. Nous devons trouver des moyens novateurs, efficaces et rentables de traiter les causes de la criminalité.

• (1335)

Au Canada et dans nos collectivités, on reconnaît de plus en plus que pour réduire la criminalité, il faut des programmes qui s'attaquent aux causes mêmes de la criminalité, comme le ministre de la Justice l'a déclaré récemment dans le discours qu'il prononçait devant l'Empire Club. Tout porte à croire qu'il y a un lien très fort entre les conditions socio-économiques et la criminalité et, en fait, le ministre l'a reconnu. Au cours de leurs nombreuses audiences, les comités de la Chambre ont reconnu que le chômage, la pauvreté, les abus physiques et sexuels, l'analphabétisme, des logements inhabitables, et l'inégalité sociale et économique comptent parmi les principales causes de la criminalité.

Les conditions sociales et économiques qui favorisent l'écllosion d'un comportement criminel sont évidemment complexes. Toutefois, une bonne stratégie communautaire consisterait à regarder bien au-delà du système judiciaire, bien au-delà du système pénal, afin d'amener tous les ordres de gouvernement et divers groupes communautaires à trouver des solutions véritables à ces problèmes bien réels.

Pour trouver des solutions, il faudra reconnaître que la politique d'emploi, la politique en matière d'éducation, la politique familiale, la politique concernant les jeunes et la politique en matière de santé doivent toutes être comprises dans le contexte de leur incidence sur la criminalité. Nous savons qu'il y a clairement un rapport entre des conditions économiques